



CHARTRE DU JOUEUR

GJ ARCADE FOOT

PRÉAMBULE

Cette chartre s'applique automatiquement à tous les joueurs de notre Groupement dès la signature de leur licence. L'image de marque d'un club passe aussi par le bon comportement de ses joueurs, c'est pourquoi chacun des joueurs du Groupement Jeunes Arcade Foot doit être conscient qu'il est porteur de l'image de son Groupement. Il doit, par son comportement, la faire grandir, évoluer, l'améliorer même, et être fier de son appartenance au Groupement Jeunes Arcade Foot.

Je soussigné,....., joueur du Groupement Jeunes Arcade Foot.

Je m'engage à respecter les règlements, dont le règlement intérieur du Groupement, sans jamais chercher à les enfreindre délibérément.

Je m'engage à faire preuve de la plus grande politesse à l'égard de toute personne que je peux rencontrer sur et à proximité des installations sportives.

Je m'engage à respecter l'heure des entraînements ainsi que l'heure des rendez-vous les jours de match. Toute progression passe par une présence régulière aux séances d'entraînement.

Je m'engage à me présenter aux matchs équipés du survêtement officiel du Groupement.

Je m'engage à prévenir et justifier de toute absence imprévue ou prévisible. Pour toute absence aux entraînements ou aux matchs, je préviens mon éducateur.

Je m'engage à régler ma cotisation de licence, en début de saison selon les modalités définies par le Groupement. Si, au 15 octobre, ma cotisation n'est pas réglée, je n'aurais plus la possibilité de participer aux entraînements et aux matchs.

Je m'engage à :

- ✓ respecter les arbitres et à accepter toutes leurs décisions, même si je ne suis pas d'accord avec eux ;

- ✓ reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
- ✓ prendre la victoire avec modestie, sans vouloir ridiculiser l'adversaire ;
- ✓ refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie ;
- ✓ rester maître de moi-même, refuser la violence physique ou verbale, être généreux et tolérant ;
- ✓ saluer poliment mes partenaires, adversaires, éducateurs, arbitres, parents... ;
- ✓ serrer la main des adversaires avant et après les rencontres.

Je m'engage à prendre ma douche sur place après les séances d'entraînement et/ou les matchs et à avoir des vêtements et chaussures propres pour après. À partir de la catégorie U8, celle-ci est par ailleurs obligatoire. Pour les U6 et U7, celle-ci est laissée à la libre appréciation des parents, mais fortement recommandée.

Je m'engage à respecter le matériel mis à ma disposition à domicile comme à l'extérieur.

Je m'engage à participer aux tâches collectives (sortie et rangement du matériel d'entraînement, lavage des équipements, nettoyage des vestiaires, nettoyage des tables de goûter...) et à **informer mes parents qu'ils seront sollicités pour les déplacements.**

Adresse administrative :
Stade Alexandre Pesenti
38 bis, route de Prémanon
MOREZ
39 400 HAUTS-DE-BIENNE



Adresse de correspondance :
Mme Marion LEDRU-RENOU, secrétaire
14, rue de la Gare
LEZAT
39 400 HAUTS-DE-BIENNE
06.25.00.03.44

Je m'engage à respecter mon éducateur, et toutes ses décisions. Si j'ai un problème, j'en discute calmement avec lui. **Je suis informé** que je signe une licence pour jouer au football dans un Groupement, non pas juste pour l'équipe 1 de ma catégorie. **Je m'engage également** à ne pas jouer de matchs (amicaux ou officiels) ou de tournois avec un autre club que le Groupement sans l'accord préalable de mon Président.

Je m'engage à assister et à participer à la vie du Groupement lorsque les responsables de

celui-ci me sollicitent pour une manifestation ou une opération de promotion : fêtes, banquets, tournois, lotos, tombolas...

Je ne critique pas et n'hurle pas sur mes partenaires ou sur quiconque, sous peine de sanctions.

Je suis informé que je dois respecter les arbitres, les joueurs adverses, les dirigeants, les accompagnateurs des équipes adverses lorsque j'assiste à un match en tant que spectateur.

Discipline

Je suis informé que les faits suivants peuvent être considérés comme faute grave conduisant à une exclusion du Groupement, après passage devant la Commission de discipline comme précisé dans le Règlement intérieur :

- ✓ non-respect de l'intégrité physique ou morale des individus ;
- ✓ coups, insultes, dénigrement, propos racistes ou sexistes... ;
- ✓ introduction dans les enceintes du Groupement de substances illicites ;
- ✓ dégradation des structures internes ou externes ;
- ✓ vols à l'intérieur du Groupement ou à l'extérieur ;
- ✓ non-respect des arbitres, éducateurs, dirigeants, coéquipiers, bénévoles...

Je suis informé que si je reçois un carton jaune ou rouge pour contestation, violence verbale ou physique volontaire, le Groupement pourra me demander de lui rembourser les frais financiers liés à cet avertissement. J'aurais alors 15 jours pour me mettre en règle. Passé ce délai, je ne pourrais plus ni participer aux séances d'entraînements ni aux matchs tant que je n'aurais pas remboursé le Groupement.

Je suis informé que les sanctions possibles en cas de mauvais comportement sont les suivantes :

- ✓ l'observation ;
- ✓ les travaux d'intérêt général, dans le cadre sportif (arbitrage d'un match d'une catégorie d'âge inférieure, nettoyage, rangement, aide lors d'une séance d'entraînement d'une catégorie d'âge inférieure,...) ;
- ✓ l'avertissement ;
- ✓ l'exclusion temporaire ;
- ✓ l'exclusion définitive.

La présente charte du joueur a été adoptée en Comité Directeur le 12 juillet 2018

Signature du licencié (et des parents si le licencié est mineur)

précédée de la date et de la mention « Lu et approuvé ».

NOM / PRÉNOM DU LICENCIÉ : Catégorie :

Adresse administrative :
Stade Alexandre Pesenti
38 bis, route de Prémanon
MOREZ
39 400 HAUTS-DE-BIENNE



Adresse de correspondance :
Mme Marion LEDRU-RENOU, secrétaire
14, rue de la Gare
LEZAT
39 400 HAUTS-DE-BIENNE
06.25.00.03.44